

Arrêté n° 057-2022

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE SEVREMONT

**ARRÊTÉ PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE AUX MAIRES DELEGUES,
AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**

Le Maire de la Commune de Sèvremont

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints.

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant élection des adjoints au maire et des maires délégués.

Considérant que Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Nathalie DUBIN, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Catherine LUMINEAU, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Madame Alexandra BITEAU et Monsieur Alain SCHMUTZ et Madame Anita BERNARD ont été élus 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} adjoints.

Considérant que Messieurs Antoine HERITEAU, Bernard MARTINEAU, Claude ROY et Francis TETAUD ont été élus respectivement Maires délégués de La Flocellière, Saint-Michel-Mont-Mercure, La Pommeraie-sur-Sèvre et Les Châtelliers-Châteaumur.

Vu le tableau du Conseil Municipal de la commune de Sèvremont.

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 22 septembre 2022, délégation de fonctions est donnée à Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Nathalie DUBIN, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Catherine LUMINEAU, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ et Madame Anita BERNARD, adjoints pour exercer les attributions suivantes :

- Bernard MARTINEAU : urbanisme, cadre de vie
- Nathalie DUBIN : finances
- Antoine HERITEAU : communication, culture, citoyenneté
- Catherine LUMINEAU : action sociale
- Christian RIGAUDEAU : bâtiment et patrimoine
- Alexandra BITEAU : acteurs économiques et associations
- Alain SCHMUTZ : voirie et réseaux
- Anita BERNARD : services enfance, jeunesse

Article 2 : Délégation de fonctions est donnée à Monsieur Ludovic BERNARD et Monsieur Laurent DESNOUHES, conseillers municipaux pour exercer les attributions suivantes :

- Ludovic BERNARD : jeunesse
- Laurent DESNOUHES : environnement et transition écologique

Article 3 : A compter du 22 septembre 2022, en l'absence de Jean-Louis ROY, délégation est donnée à :
- Monsieur Bernard MARTINEAU,

Arrêté n° 057-2022

- et en cas d'indisponibilité de celle-ci, à Madame Nathalie DUBIN,
à l'effet de :

- signer tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives, mandats de paiement, titres de recettes et autres pièces comptables (courriers qui y sont relatifs, ordres de paiement),
- certifier le caractère exécutoire des actes.

Article 4 : A compter du 22 septembre 2022, délégation de fonction et de signature est donnée à Monsieur Antoine HERITEAU pour exercer les attributions suivantes :

- instruction et délivrance des autorisations d'occupation des sols sur la commune déléguée de La Flocellière
- enquêtes et suites à donner aux infractions des règlements d'urbanisme sur la commune déléguée de La Flocellière
- engagement des procédures de péril pour les bâtiments menaçant ruine sur la commune déléguée de La Flocellière
- fixation des reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- délivrance et reprise de concessions dans le cimetière de la commune déléguée de La Flocellière

Article 5 : A compter du 22 septembre 2022, délégation de fonction et de signature est donnée à Monsieur Bernard MARTINEAU pour exercer les attributions suivantes :

- instruction et délivrance des autorisations d'occupation des sols sur la commune déléguée de Saint-Michel-Mont-Mercure
- enquêtes et suites à donner aux infractions des règlements d'urbanisme sur la commune déléguée de Saint-Michel-Mont-Mercure
- engagement des procédures de péril pour les bâtiments menaçant ruine sur la commune déléguée de Saint-Michel-Mont-Mercure
- fixation des reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- délivrance et reprise de concessions dans le cimetière de la commune déléguée de Saint-Michel-Mont-Mercure

Article 6 : A compter du 22 septembre 2022, délégation de fonction et de signature est donnée à Monsieur Claude ROY pour exercer les attributions suivantes :

- instruction et délivrance des autorisations d'occupation des sols sur la commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre
- enquêtes et suites à donner aux infractions des règlements d'urbanisme sur la commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre
- engagement des procédures de péril pour les bâtiments menaçant ruine sur la commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre
- fixation des reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- délivrance et reprise de concessions dans le cimetière de la commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre

Article 7 : A compter du 22 septembre 2022, délégation de fonction et de signature est donnée à Monsieur Francis TETAUD pour exercer les attributions suivantes :

- instruction et délivrance des autorisations d'occupation des sols sur la commune déléguée de Les Châtelliers-Châteaumur
- enquêtes et suites à donner aux infractions des règlements d'urbanisme sur la commune déléguée de Les Châtelliers-Châteaumur
- engagement des procédures de péril pour les bâtiments menaçant ruine sur la commune déléguée de Les Châtelliers-Châteaumur

Arrêté n° 057-2022

- fixation des reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- délivrance et reprise de concessions dans le cimetière de la commune déléguée de Les Châtelliers-Châteaumur

Article 8 : Le directeur général des services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- à la Sous-Préfète
- au Trésorier Municipal
- aux l'intéressés à la notification

Fait à Sèvremont, le 22 septembre 2022


Jean-Louis ROY
Maire de Sèvremont



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Notification le.....

Signatures

Bernard MARTINEAU : urbanisme, cadre de vie

Nathalie DUBIN : finances

Antoine HERITEAU : communication, culture, citoyenneté

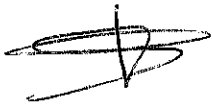
Catherine LUMINEAU : action sociale

Arrêté n° 057-2022

Christian RIGAUDEAU : bâtiment et patrimoine



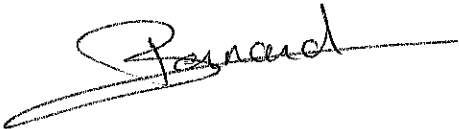
Alexandra BITEAU : Acteurs économiques et associations



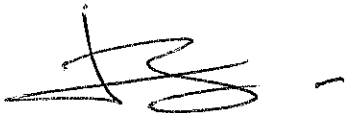
Alain SCHMUTZ : voirie et réseaux



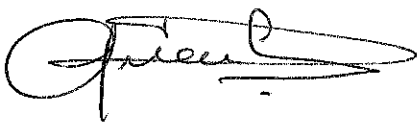
Anita BERNARD : enfance, jeunesse



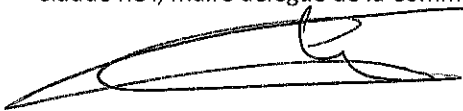
Ludovic BERNARD



Laurent DESNOUHES



Claude ROY, Maire délégué de la Commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre



Francis TETAUD, Maire délégué de la Commune déléguée de Les Châtelliers-Châteaumur

